



CONTROLE FISCAL

Le GT national du 28 septembre

Le GT national (28 septembre) sur le Contrôle Fiscal n'a pas apporté de réponse aux inquiétudes. Ce n'est pas la remise d'un « livret de la protection du vérificateur » essentiellement axé sur les obligations ou la mise en place d'un « Comité Scientifique (sic) pour la définition des programmes de formation initiale » qui répond aux attentes. La disparition programmée des frontières entre DIRCOFI et BDV en matière de compétence n'est pas faite pour rassurer même si la DG indique que nationalement seuls 52 emplois sont concernés. Bref, en dehors d'un cortège d'informations (disparition d'une DIRCOFI par rattachement- la loi NOTRÉ est passée par là-, diverses nominations, ...), les informations concernant l'ensemble des acteurs du CF de ce pays ont été délivrées avec parcimonie.

Le CTL du 3 octobre

Le Comité Technique Local du 3 Octobre 2016 était réuni après reports et en l'absence de M Marzin, convoqué à cette même date à Paris. Cette réunion était présidée par Madame Raynaud de Brianson. Nous avons demandé à deux reprises et en intersyndicale (FODGFIP, CGT Finances Publiques et Solidaires Finances Publiques) l'extension de l'ordre du jour à l'ensemble du Contrôle Fiscal, comprenant donc le Contrôle sur Pièces. Cette demande nous a été refusée. Pourtant, dans sa fiche « Pourquoi décide-t-on de vérifier sur place une entreprise ? » publiée sur le site Impôts.Gouv, la DGFIP précise que la programmation d'un contrôle sur place commence toujours par un examen des pièces du dossier fiscal, qui est effectué du bureau. Le CSP est donc une partie importante du CFE. Nous l'avons fait remarquer tant dans notre déclaration liminaire qu'oralement, sans succès.

Nous avons, avec les organisations syndicales précitées, porté les revendications des collègues tant des BDV que des PCE ou de l'ensemble de la sphère du contrôle en nous appuyant sur la motion lue en séance et massivement signée par les acteurs du CF (BDV et PCE). Le rôle des vérificateurs est de plus en plus complexe face à des entrepreneurs qui sont à la fois contribuables et collecteurs d'impôt. La mise en place de la retenue à la

source de l'impôt sur le revenu viendra complexifier un peu plus le contrôle et modifier les enjeux. La baisse globale de la formation interne (-40% depuis 2010 sur l'ensemble de la DGFIP) inquiète d'autant plus que la technicité augmente. Nous avons revendiqué une formation adaptée et présentielle (mise en place de Rialto Mémo par exemple).

La disparition de la 5^{ème} brigade va dans le sens d'un regroupement dont on sait qu'il permet à plus ou moins long terme de tailler dans les emplois et les effectifs. Alors que les brigades s'acheminent vers un manque de personnel annoncé, les contribuables douteux, certes minoritaires, s'organisent et utilisent des schémas de plus en plus complexes. L'avenir du contrôle passe par les moyens et la formation et non par des conseils dispensés dans un livret.

Selon la DRFIP, la programmation d'initiative perdurera même avec la production de listes par les DIRCOFI. Nous avons déploré ce type de programmation qui laisse peu d'initiative aux collègues des PCE. Le Data Mining semble être la solution à tout avec l'ouverture à des applications extérieures (Douanes,...). La programmation gagne en fiabilité selon la direction (26 rejets sur 383 fiches par la DRFIP, 30 fiches non retenues par la DIRCOFI sur 97, ce taux étant beaucoup plus élevé que les années antérieures). La mise en place de Rialto mémo sera accompagnée de la convocation d'un CHSCT.

Concernant les difficultés des BDV en personnel, la DRFIP nous a indiqué qu'elle se fixe comme règle d'enlever 1 vérification aux BDV quand le vérificateur est absent plus de 20 jours. Cette logique n'est pas appliquée quand plusieurs collègues totalisent ensemble cette même durée d'absence...

Des réflexions sont en cours sur la mutualisation et les niveaux d'habilitations des diverses applications utilisées.

Nous avons rappelé l'obligation réglementaire faite à l'Administration de répondre aux demandes formulées en CTL (Cf règlement intérieur) et notamment aux questions soulevées dans la motion cosignée par les agents et les organisations syndicales. Pour toute réponse, la DRFIP nous a indiqué que nous aurions une réponse écrite succincte. Nous restons donc dans l'attente de cette réponse...

Ce CTL nous a donc laissés sur notre faim même si les nombreux experts ont pu s'exprimer. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la teneur de la réponse de la DRFIP aux demandes formulées en séance.

Pour FODGFIP, le contrôle fiscal dans son ensemble est une mission essentielle. Il s'agit de la juste contrepartie du système déclaratif.